

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 18 décembre 2017

DÉLIBÉRATION n°2017-92

Le conseil d'administration s'est réuni le 18 décembre 2017 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université, adressée le jeudi 07 décembre 2017.

Vu le Code de l'éducation, Vu les statuts de l'Université, Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 26 octobre 2017, Vu la délibération n°2017-79 du 13 novembre 2017 du conseil d'administration,

Point de l'ordre du jour :

6.1. Désignation d'un représentant étudiant (1 titulaire et 1 suppléant) à la commission FSDIE.

Exposé de la décision :

La CFVU du 26 octobre 2017 a proposé une modification de la composition de la commission du FSDIE validée par le conseil d'administration du 13 novembre 2017. La commission FSDIE comprend désormais un représentant étudiant (1 titulaire et 1 suppléant) élu par le conseil d'administration en son sein. En l'absence de candidat lors de la séance du 13 novembre 2017, il y a lieu de procéder à cette désignation.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Désignation de Mme Jade Delage (titulaire) et de M. Bastien Collinot (suppléant) à la commission du FSDIE.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	31
Abstentions	0
Votes exprimés	31
Pour:	31
Contre	0

Pièce jointe :

- Composition de la commission FSDIE.

Fait à Tours, le

2 0 DEC. 2017

Le Président,

Philippe Vend

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

20 DEC. 2017

Transmise au recteur le :



Note à l'attention de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Contexte

Depuis l'année universitaire 2014-2015, le Bureau de la Vie Etudiante (BVE) s'est lancé dans une démarche de simplification des démarches effectuées par les associations étudiantes de l'Université.

Cette démarche a consisté à la **mise en place d'un formulaire commun de demande** entre le FSDIE (Université), les composantes et Culture-ActionS (CROUS). L'objectif était de permettre aux étudiants de ne remplir plus qu'un seul dossier afin de déposer des demandes de subventions auprès de l'Université et du CROUS.

Afin de continuer ce travail de simplification des démarches, d'autres actions, relatives aux demandes de subventions, sont à mener.

La prochaine étape de de mettre en place une **commission commune** FSDIE – Culture-ActionS afin que les calendriers soient unifiés et les porteurs de projets ne soient auditionnés qu'en une seule séance unique par les commissions FSDIE et Culture-ActionS.

Modalités de mise en place

A compter de l'année universitaire 2017-2018, cette nouvelle « commission commune » est mise en place, ce qui implique une évolution de la composition de la commission FSDIE.

Rappel: composition de la commission FSDIE jusqu'en 2016-2017:

- Membres de droit
 - $\circ\quad$ Le vice-président de la CFVU ou le vice-président enseignant chargé de la vie étudiante
 - Les vice-présidents étudiants
 - o 8 représentants étudiants
 - 2 élus du CA
 - 6 élus de la CFVU
 - o 5 représentants des associations étudiantes de l'université élus par les présidents d'association
 - o 3 personnes qualifiées
 - 1 représentant de la ville de Tours
 - 1 représentant du la ville de Blois
 - 1 représentant du Conseil départemental d'Indre-et-Loire
 - Le directeur du CROUS ou son représentant
 - Le responsable du Bureau de la vie étudiante à la DVE
- Membres à titre consultatif
 - o Le directeur de la vie étudiante
 - o L'animateur culturel du CLOUS
 - o 1 représentant du Service culturel de l'université
 - o L'assistante du Bureau de la vie étudiante

Composition de la nouvelle commission FSDIE, à compter de 2017-2018 :

- Le vice-président chargé de la vie étudiante
- 3 représentants étudiant titulaires et 3 suppléants.
 - 1 élu du CA
 - 1 élu de la CFVU
 - 1 représentant des associations

- Le vice-président étudiant de l'université
- La directrice de la Vie Etudiante
- La directrice du Service culturel
- Un représentant de la Ville de Tours
- Un représentant de Tours Métropole
- L'instructeur des dossiers (personnel du BVE)

La nouvelle commission ne comprend donc plus de membres « à titre consultatif ». A compter de 2017-2018, l'ensemble des membres de la nouvelle commission FSDIE dispose du droit de vote, hormis l'instructeur des dossiers.

Sur le plan des subventions financières allouées aux associations, les enveloppes respectives du CROUS et de l'université de Tours et leurs principes d'attribution (conditions de recevabilité, décisions institutionnelles) restent distincts les uns des autres.

Poursuite de la démarche de simplification

Il est probable que dès la rentrée 2018-2019, le dossier de demande de subvention soit organisé sous la forme d'un formulaire en ligne via la plateforme Célène, ceci afin :

- d'éviter l'impression papier des dossiers,
- de faciliter la transmission aux instructeurs des deux établissements,
- de faciliter la gestion administrative de la commission commune par les instructeurs des dossiers.